

Mise en consultation des plans des infrastructures d'eau potable (PIEP)

la Commune d'Echarlens met en consultation publique les plans des infrastructures d'eau potable (PIEP)

du 6 mars 2020 au 20 avril 2020

(le délai ne court pas du 7^{ème} jour avant Pâques et au 7^{ème} après Pâques inclusivement)

Les dossiers peuvent être consultés à l'Administration communale d'Echarlens pendant les heures de bureau.

Les observations et propositions motivées peuvent être adressées à l'Administration communale dans les trente jours suivant la publication (art. 78 LATeC).

Echarlens, le 6 mars 2020